



## A V I S P U B L I C

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,  
Secrétaire trésorier de la susdite municipalité QUE :

Le conseil de la municipalité de Sainte-Sabine, a une assemblée régulière tenue le 1<sup>er</sup> août 2016, a déposé un avis de motion du projet de règlement 2016-08-378 *Règlement modifiant le règlement no. 2012-10-348 intitulé code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la municipalité de Sainte-Sabine.*

Le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la municipalité de Sainte-Sabine poursuit les buts suivants :

- 1) Accorder la priorité aux valeurs de la municipalité ;
- 2) Instaurer des normes de comportement qui favorisent l'intégration de ces valeurs ;
- 3) Prévenir les conflits éthiques et s'il en survient, aider à les résoudre efficacement et avec discernement ;
- 4) Assurer l'application des mesures de contrôle aux manquements déontologiques.

Les règles prévues au présent code d'éthique et de déontologie ont pour objectifs de prévenir :

- 1) Toute situation où l'intérêt personnel de l'employé peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions ;
- 2) Toute situation qui irait à l'encontre de toute disposition d'une loi ou d'un règlement du gouvernement ou d'un règlement du conseil de la municipalité ou d'une directive s'appliquant à un employé ;
- 3) Le favoritisme, la malversation, les abus de confiance ou autres inconduites.

Dans le projet de règlement 2016-08-378, l'interdiction suivante est ajoutée à ces règles :

*« Il est interdit à tout employé de la municipalité de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la municipalité. »*

AVIS PUBLIC est également donné que ledit projet de règlement sera adopté lors de l'assemblée régulière du conseil du 6 septembre 2016 à 20h00 et entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à Sainte-Sabine ce 9 août 2016.

Chantal St-Germain  
Directrice générale  
Secrétaire trésorière